

Programme pour la Conférence Nationale du PST sur la question européenne.

Date et Lieu

Le 6 juin 2009, à Lausanne, Maison du peuple

Invités

Georg Polikeit, membre du DKP et expert du processus de construction de l'Union Européenne. Il devrait présenter l'évolution du projet UE et les conséquences que celui-ci a eues par rapport aux valeurs communistes.

Quelqu'un de la GE, PCF ou Die Linke de préférence, qui puisse présenter la position du parti de la GE sur l'UE et la stratégie qu'il propose.

Ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par le Comité Directeur et approuvé par la Conférence Nationale.

- 10.00 h Salutations de la section VD et de la présidente.
- 10.15 h Ouverture par un représentant du Comité Directeur
- 10.20 h Approbation de l'ordre du jour
- 10.30 h Relation des invités
- 10.30 Polikeit
- 11.30 Quelqu'un de la GE
-
- 12.30 h Repas
-
- 14.00 h Relations sur les motions et les résolutions
- 15.00 h Débat et vote
- 17.30 h Fermeture de la Conférence Nationale

Pour la Conférence Nationale le thème en discussion sera:

Le Parti Suisse du Travail et L'Union Européenne. Actualité et perspectives.

La discussion, à la suite de la proposition de la section de Berne et la décision successive du XIXème Congrès du PST, porte sur la position du PST par rapport à la possibilité d'une adhésion de la Suisse à l'Union Européenne. Lors du Congrès les délégués ont décidé à l'unanimité de charger le Comité Directeur d'organiser une conférence sur le thème des relations entre la Suisse et l'UE. La discussion se développera à partir de la résolution bernoise et la prise de position de la direction nationale par rapport à celle-ci. Des amendements seront possibles.

Les questions auxquelles les délégués seront appelés à répondre seront:

Le Parti Suisse du Travail souhaite-t-il, ou non, que la Suisse adhère à l'UE? Si oui, avec quelle stratégie? Si non, quelles alternatives?

Programme de préparation à la Conférence Nationale

A partir du 15 mars 2009 commencera la consultation des militants, groupes de camarades ou sections régionales et cantonales qui pourront présenter des textes alternatifs au document du CD. Le document de travail proposé par une majorité du CD de 4 contre 1 et 3 abstentions, la motion bernoise présentée au XIX congrès du PST concernant l'adhésion à l'UE.

Pendant la conférence vont être discutés les textes présentés et on pourra profiter de la présence des deux experts de la thématique qui feront une présentation de leurs expériences. A la fin de la conférence seront mises au vote seulement les propositions de résolutions inhérentes au thème de la conférence et présentés dans les délais, c'est-à-dire le 15 avril 2009. En cas de doute sur la pertinence des textes, le CD tranchera sur la base de ce document.

Les sections devront programmer les assemblées dans le mois de mai, en envoyant une copie de la convocation au secrétariat national. Elles vont aussi devoir informer, avec un PV décisionnel, du résultat de ces dernières et préciser les noms des délégués pour le 31 mai 2009. Des amendements aux textes présentés avant le 15 avril, mais seulement des amendements, pourront être déposés jusqu'à l'ouverture du congrès par écrit au secrétariat national.

Organisation des délégués

Statuts du PST

Art. 19

La Conférence nationale du Parti peut être convoquée en tout temps par le Comité central ou à la demande de trois sections cantonales pour discuter et décider de questions politiques particulières ou de questions d'organisation. Dans les cas urgents, la Conférence nationale a les compétences d'un Congrès. La Conférence est composée par les membres du Comité central et par les délégué-e-s des sections cantonales élu-e-s selon les dispositions de l'article 16, dont le Comité central fixe la norme de représentation. Le nombre des membres délégué-e-s à cette occasion par les sections cantonales doit être supérieur au nombre des membres du Comité central.

Tous les membres du Parti peuvent prendre part à la Conférence nationale, sans droit de vote s'ils ou si elles sont pas délégué-e-s. La Conférence peut leur accorder le droit de prendre la parole dans la mesure où le temps le permet.

Les délégués seront définis au moyen d'une clef de répartition de au moins un délégué tous les 25 membres, en partant de 2 délégués bas pour chaque section, ceci pour respecter les statuts. La composition serait la suivante :

Jura 3 délégués, Zurich 4 délégués, Genève 6 délégués, Tessin 5 délégués, Vaud 6 délégués, Neuchâtel 7 délégués, Saint Galle 2 délégués, Berne 5 délégués, Bâle 3 délégués, Grisons 2 délégués. Plus 39 membres du Comité Centrale, voir liste annexe, pour un total de 82 votants à la conférence.

Par ailleurs

- Les délégués doivent être élu par une assemblée de la section cantonale après ample discussion sur le thème proposé.
- Chaque section cantonale présentera un PV décisionnel avec les résultats de la votation.
- Chaque membre du PST peut participer et intervenir (si le temps le permet) à la conférence. Seuls les délégués ont le droit de vote.
- Le délégué à la faculté de voter selon sa conscience personnelle et il n'est pas tenu à respecter le mandat de la section.